



PRALOGNAN LA VANOISE

SAVOIE - FRANCE

Description

La société SOGESPRAL gestionnaire du domaine skiable de Pralognan la Vanoise, possède un parc roulant de 4 dameuses (PB600 ω , PB600, PB100), 2 scooters, 4 VL, 1 SSV. Elle recherche pour son garage un mécanicien en CDD saisonnier.

Missions principales

Rattaché(e) au service des pistes sous l'autorité du responsable de garage, vous exercerez les missions suivantes :

- Effectuer la maintenance préventive et curative des engins de damage (Kassbörher, etc...), 4x4, motoneige, moteurs thermiques... Selon la réglementation de sécurité et les impératifs de coût, délai et qualité.
- Assurer le dépannage en saison 24h/24 du matériel immobilisé dans toutes conditions climatiques.
- Garantir la disponibilité des engins de damage pendant la saison.
- Être garant de la sécurité des biens et des personnes dans le respect des procédures et de la réglementation en vigueur.

Compétences techniques

- Savoir faire un diagnostic en cas de panne.
- Être autonome dans la lecture des schémas hydrauliques et électriques.
- Connaissances en électricité et électronique.
- Connaissances en hydraulique.
- Assurer la traçabilité des opérations d'entretien.
- Veiller à ce que les chauffeurs utilisent correctement les engins.
- Préparer les commandes de fournitures nécessaires à la réparation des véhicules et engins en relation avec le responsable de garage.
- Informer son responsable sur les dysfonctionnements constatés.
- Respecter les consignes de sécurité.



PRALOGNAN LA VANOISE

SAVOIE - FRANCE

Qualités requises

- Esprit d'équipe et autonomie dans le poste.
- Savoir écouter et faire remonter les informations.
- Rigueur dans le travail.
- Soigneux avec ses outils de travail (Dameuses, outillage...).

Qualifications

- Être titulaire du permis B valide
- Être titulaire d'un BEP / BAC PRO mécanique ou mécanique d'engins TP/agricole.
- Une expérience en entretien d'engins de damage est un atout supplémentaire.

Conditions de travail

- Temps de travail hebdomadaire : 38 heures/semaine (dont 3 heures supplémentaire à 125%).
- Convention collective des remontées mécaniques et domaines skiables.
- Salaire : 11.5002€ brut/heure + primes conventionnelles en adéquation avec la convention collective DSFF+ prime de vie chère 212 €/ mois.
- Contrat de travail saisonnier pour la période du 01/12/2022 au 30/04/2023.

Contact

SOGESPRAL
140 avenue de Chasseforêt
BP23
73710 PRALOGNAN LA VANOISE.

Tel : 04.58.24.20.03
Mail : pistes@sogespral.com